

ANNEXE V

Règles de circulation des vins AOP Beaujolais Nouveau et Beaujolais Villages Nouveau – récolte 2024

**LETTRE D’ENGAGEMENT DE L’IMPORTATEUR
POUR L’EXPORTATION DE VINS
A APPELLATION D’ORIGINE PROTEGEE
Beaujolais Nouveau et Beaujolais Villages Nouveau**

Je soussigné.....

Agissant pour le compte de la Société

Importateur de vins AOP Beaujolais Nouveau et Beaujolais Villages Nouveau
(indiquer l’appellation)

.....

Expédiés par

m’engage à ne pas mettre ces vins à la consommation avant le Jeudi 21 novembre 2024 à 0 H.

Date :

Signature

(Copie à annexer aux documents d’accompagnement)